# Déclaration de la Réunion Consultative des ONG Féminines Africaines
# Evaluation Beijing +15

**16 Novembre, 2009**
**Banjul, La Gambie**

**Nous** les représentants de diverses organisations de la société civile défendant les droits des femmes et les droits humains à travers l'Afrique, réunis en marge de la **8e Conférence Régionale Africaine sur la Femme (Beijing+15) les 15 et 16 novembre 2009 à Banjul, La Gambie**:;

**Réunies** pour réfléchir sur le progrès réalisé dans le mise en œuvre de la Plateforme d'Action de Beijing depuis la dernière évaluation (Beijing+10), afin de valider le Rapport Alternatif Régional des ONG Africains sur le Beijing +15 qui comprend les évaluations nationaux et sous régionaux des organisations de la société civile et des réseaux;

**Reconnaissant** que le processus d'évaluation de Beijing +15 se tienne à un moment de grandes opportunités et de défi pour les Femmes Africaines dans la réalisation de leurs droits civiques, politiques, sociaux, économiques et culturels ;

**Considérant** **AVEC UNE GRANDE PREOCCUPATION** que bien que le processus de mise en œuvre des engagements de la Plateforme d'Action de Beijing ces 15 dernières années ait utilisé des ressources significatives, le progrès reste minime, lent et fragmenté et n'a pas produit des changements fondamentaux dans la vie de la majorité des femmes en Afrique ;

**Notant que** la mise en œuvre des engagements de La Plateforme d'Action de Beijing et les Instruments de droits de l'homme qui renforcent les dispositions telles que La Convention sur l'Elimination de Toutes Formes de Discriminations à l'Egard des Femmes (CEDEF) et le Protocol sur les Droits des Femmes en Afrique comprennent tout un ensemble d'acteurs, la responsabilité primordiale reste avec les Etats Membres de l'Union Africaine;

**Notant davantage** que les engagements de Beijing aient été régulièrement soulignés en tant que les garants des droits humains que les états ont l'obligation de protéger, promouvoir, et accomplir au maximum et que ceci requiert une volonté politique et des ressources visibles et consistantes afin de réussir ce processus;

Nous voudrions souligner les actions suivantes parmi d'autres, telles que précisées dans le Rapport Alternatif des NGO sur le Beijing+15, comme un **Appel Urgent aux Gouvernements Africains** de rapidement agir et mettre en application la Plateforme d'Action de Beijing pendant les 5 ans à venir;

1. S'assurer une Ratification Universelle du Protocole de l'Union Africain sur les Droits de la Femme, CEDEF et de son Protocole Additionnel afin de démontrer leur engagement politique aux normes de Droits Humains et urgemment adopter tous les instruments sur les Droits de la Femme afin de donner une base juridique pour la protection, l'application et le renforcement des dispositions sur les droits sociaux et économiques des femmes en particulier.

2. Accélérer la mise en œuvre de la Plateforme d'Action de Beijing et tous les engagements, par une approche multisectorielle sur les droits de la Femme auxquels les Etats se sont adhérés à Beijing en 1995 d'ici la fin des trois premières années de la Décennie de la Femme Africaine

3. S’assurer que les structures qui ont été mises sur place pour l’exécution du processus d’égalité du genre et de sa responsabilisation aient des ressources adéquates afin de démontrer l’engagement politique des Etats pour l’avancement des Femmes.

4. Prendre les dispositions nécessaires pour ratifier La Chartre de l’Union Africaine sur la Démocratie, Les Elections et la Bonne Gouvernance, harmoniser les Codes électorales et les structures avec ses textes et constamment mettre en application les engagements aux dispositions De l’Union Africaines sur l’égalité de genre au niveau national et local d’ici 2015 ;

5. S’assurer que les reformes électoraux et politiques sont entièrement mises en application afin de garantir une participation effective des femmes dans les positions de leadership et de prise de **décisions** en ce qui concerne la représentation égale et la participation dans les parties politiques et en tant qu’actrices majeures dans le processus démocratique de leur pays

6. Allouer des fonds à partir du Fonds de l’Union Africaine pour les Femmes afin d’aider à la formation et à l’éducation des femmes politiciennes qui aspirent d’être candidates aux élections comme une priorité pour renforcer leur capacités à participer efficacement et influencer les prises des décisions

7. Adopter la législation sur La Liberté de l’Information en conformité avec les normes et principes de droits humains, régulièrement accepter au niveau international afin de garantir l’accès des citoyens à l’information critique, et en particulier aux femmes africaines, ce qui facilite leur participation entière et efficace dans le processus de gouvernance, démocratie et développement.

8. Mettre en œuvre rapidement leur engagements à changer les attitudes et les pratiques qui ont un effet négatif sur la protection, la promotion et la réalisation des droits de la femme en utilisant le media, parmi d’autres, comme un outil puissant pour promouvoir la sensibilisation ciblée du public et l’éducation sur les droits de la femme et son développement.

9. Soumettre leur rapport sur le Progrès réalisé dans la réalisation d’égalité du genre en Afrique et lorsqu’il existe un manquement, demandons à l’Union Africaine de mettre sur pieds des mécanismes supplémentaires pour assurer leur responsabilité telle que contenue dans le Protocole sur les Droits de la Femme(2003) et la Déclaration Solennelle sur l’Egalite des Genres en Afrique (2004)

10. S’engager à délibérer sur la question brulante de l’Impunité en Afrique eu égard à la violation les droits humains des citoyens africains, particulièrement la violence faite aux femmes et des enfants pendant les situations de conflits et assurer la réalisation des engagements sur la protection des femmes et enfants de tous formes de violence;

11. S’assurer que les Etats membres accordent une priorité à la sante de la femme en tant que question des droits humains surtout sa sante maternelle, sexuelle et reproductive comme étant un composant critique pour le développement en Afrique et prendre les dispositions qui s’imposent pour réduire la féminisation du VIH/SIDA.

12. Faire des efforts délibérés pour proposer des candidates féminines pour la position de Présidente de la Commission de l’Union Africaine afin de mettre en évidence le partage égal de leadership et responsabilité pour la réalisation de programme africain.

13. Investir dans l'éducation des femmes avec une attention particulière sur la formation en science et technologie afin de s'assurer que les femmes africaines bénéficient du changement global en technologie.

14. Renforcer la Capacité des femmes rurales dans l'agriculture et améliorer les droits de propriété foncière en tant que partie intégrante du processus de mise en œuvre du Programme Compréhensive d'Afrique pour le Développement Agricole (CAADP) du Nouveau Partenariat pour le Développent de l'Afrique, et Le Cadre et Directives Fonciers de l'Union Africains

15. Investir dans la recherche sur le changement climatique et ses impacts sur la femme et aborder les dimensions de la femme eu regard à l'atténuation, l'adaptabilité, et les mécanismes de réponse et compensation. Investir dans la recherche et la technologie sur les sources d'énergie renouvelable et saine, en assurant la prise en compte des analyses de genre.

16. Eviter de s'engager dans les accords de commerce bilatéraux et internationaux et les accords économiques qui déstabilisent le processus de l'intégration régionale et qui ont un impact négatif sur les droits de la femme et son développement.

17. Investir dans entrepreneuriat féminine pour son renforcement économique et éliminer toutes les barrières dans le développement de leurs affaires et des petites et moyennes entreprises et allouer les ressources suffisantes pour le développement des infrastructures qui facilitent le commerce dans les pays et transfrontalier dans la Région.

18. Assurer que l'égalité des genres soit incorporée dans tous les processus de planification et budgétisation à tous les niveaux et le développement dynamique des statistiques séparées et des indicateurs sensibles au genre en tant que moyen de garantir la mise en œuvre de tous les engagements de Beijing et comme stratégie pour la promotion, la protection et la réalisation des droits des Femmes Africaine au développement.